

Hommage aux Juifs déportés d'Angoulême et aux Justes de Charente



A Angoulême, le 8 octobre 1942, 387 hommes, femmes et enfants juifs ont été arrêtés puis rassemblés dans l'actuel conservatoire. Ils furent ensuite transférés à Drancy avant d'être déportés à Auschwitz. 70 ans après, jour pour jour, une cérémonie se tiendra sur les lieux de leur arrestation où deux plaques commémoratives seront inaugurées.

Sur les 387 Juifs qui ont été pris dans la rafle du 8 octobre 1942 et rassemblés dans l'actuel conservatoire d'Angoulême, 85 avaient moins de 15 ans. Certains n'étaient encore que des nourrissons.

Il existait déjà deux plaques sur le bâtiment du conservatoire, l'une rappelant la rafle et la déportation, l'autre rendant hommage, au nom de la République française, aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité commis entre 1940 et 1944.

Deux nouvelles plaques commémoratives

Les nouvelles plaques sont une initiative de l'Association des Juifs d'Angoulême et de son Président Gérard Benguigui, qui a retrouvé les noms des déportés à partir des archives locales. Son travail a reçu l'aval de Serge Klarsfeld.

À côté de celle sur laquelle sont gravés les 387 noms, prénoms et âges des Juifs déportés, une seconde plaque a été apposée en hommage aux 19 Charentais reconnus, à ce jour, Justes parmi les nations par l'Institut Yad Vashem à Jérusalem.

Ce projet a reçu le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. Il a également été soutenu par l'association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France, la ville d'Angoulême, la communauté d'agglomération et le département de la Charente.